



École alternative Freinet de Trois-Rivières

Édifice Saint-Sacrement
1745 boul. St-Louis
Trois-Rivières, G8Z 2N6
819-375-4788

Édifice Du Boisé-des-Pins
125 St-Émile
Trois-Rivières, G8T 7P6
819-693-7817

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école alternative Freinet de
Trois-Rivières tenue le mardi 21 février 2023, à 18 h 30
À l'édifice Boisé-des-Pins

1.A) VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, le président déclare la séance ouverte.

étaient présents :

- Émilie Lefrançois, Présidente
- Patrick Hamel, parent
- Martin Marineau, parent
- Marilou Lavallée-Benny, parent
- Patricia Julie Lebrun, parent
- Geneviève Vachon, enseignante
- Kim Lévesque, enseignante
- Jean-François Croteau, enseignant
- Anne Ayotte, enseignante orthopédagogue
- Kim Brunelle, responsable service de garde
- Luc Francoeur, directeur

était absent :

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Émilie Lefrançois souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

067-CÉ
22/23- 788

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour pour la séance régulière du 21 février 2023 avec la modification

- Au point 7 : de l'objet « approbation » pour « Information ».

Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	Objet
1 min.	1	Vérification du quorum/ mot de bienvenue	Constat
2 min.	2	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour	Adoption
7 min.	3	Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022	Adoption
5 min.	4	Suivi au procès-verbal	Information
5 min.	5	Questions de l'assemblée	Information
5 min.	6	Correspondance de la présidence	Information
5 min	7	Formation des membres du CE https://www.csduroy.qc.ca/conseils-detablissement/	Information
15 min.	8	Mot du directeur : a) Rencontre des nouveaux parents et tirage b) Projet éducatif (Valeurs, mission et vision) c) Protocole de contention physique d) Normes et modalités/Échéancier bulletins et communications e) Suivi financier f) Plan triennal d'investissement du Fonds 8 g) Déploiement des mesures dédiées	Information Information Approbation Approbation Information Adoption Adoption
10 min.	9	Suivi budgétaire, Mesure	Adoption
10 min.	10	Organisation scolaire 23-24	Information
10 min.	11	Grille-matières 23-24	Approbation
10 min.	12	Service de garde Règlement généraux 23-24	Information Adoption
5 min.	13	Calendrier scolaire 23-24	Information
10 min.	14	Rapport du représentant au comité de parents	Information
5 min.	15	Affaires nouvelles a) Retour sur la politique alimentaire vs consentement des parents vs collations école b) Sortie éducative (demande par courriel) 1 ^{re} -2 ^e Natacha - Maison des grands-parents 20 décembre	Information Approbation
1 min.	16	Levée de l'assemblée	Adoption

3. **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre, plus de 4 heures avant la tenue de la présente réunion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Geneviève Vachon, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2022.

4. **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Rien à ajouter

5. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune question, aucune assemblée

6. **CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE**

Aucune correspondance

7. **FORMATION DES MEMBRES DU CE**

Chaque membre s'engage à rester à jour de façon individuelle, en visionnant les capsules d'ici la fin de l'année, pour ainsi permettre de mieux connaître les dossiers.

8. **MOT DU DIRECTEUR**

A) Rencontre des nouveaux parents et tirage

Monsieur Luc Francoeur mentionne que la rencontre avec les enseignantes Alexandra Plouffe et Natacha Bonneville s'est très bien déroulée et a eu un beau succès puisque 50 parents étaient présents et explique qu'il n'y a pas eu de tirage à faire en présence de la présidente madame Émilie Lefrançois, dû à la plus faible demande cette année. Tous ont été acceptés.

B) Projet éducatif (valeurs, mission et vision)

Notre mission : Collaborer pour la réussite et le bien-être des élèves de notre école

Valeurs : Autonomie, collaboration et le dépassement de soi

Vision : Une école où tous les professionnels s'unissent, partagent et communiquent dans le but de favoriser le plein potentiel des élèves dans un environnement sain et innovant où chacun s'épanouit et s'engage.

C) Protocole de contention physique

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'Instruction Publique qui mentionne que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école »;

CONSIDÉRANT la diffusion à l'ensemble des directions des écoles du cadre de référence « Les mesures contraignantes dans les établissements scolaires : orientations philosophiques, balises légales et pratiques »;

CONSIDÉRANT les orientations du CSS du Chemin-du-Roy issues du cadre de référence:

- Favoriser les interventions éducatives visant le développement et le renforcement des capacités adaptatives de l'élève et un climat sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves;
- Habilitier les intervenants à mettre en place des interventions préventives en amont des situations de crise afin de réduire au minimum l'utilisation de mesures contraignantes;
- Sensibiliser tous les membres du personnel d'un établissement scolaire aux enjeux éthiques et légaux entourant la question du recours à une mesure contraignante;
- Outiller les équipes-écoles à faire face à des situations où elles doivent avoir recours à une mesure contraignante.

CONSIDÉRANT la réalisation et présentation, par la direction d'établissement, d'un « protocole-école » guidant les interventions à réaliser en situations de crise et d'urgence;

CONSIDÉRANT les discussions lors du Conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Kim Brunelle, (responsable service de garde),

d'approuver le protocole-école issu du cadre de référence balisant l'utilisation des mesures contraignantes en milieu scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Normes et modalités, échéancier bulletins et communication

CONSIDÉRANT la recommandation des enseignants ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Martin Marineau, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER l'échéancier, les normes et modalités et les règles de classement tels que proposés.

E) Suivi financier

Monsieur Luc Francoeur explique l'ensemble des dépenses depuis le début de l'année.

F) Plan triennal du budget d'investissement (Fonds 8)

Monsieur Luc Francoeur donne une brève explication du plan pour les trois prochaines années.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son plan triennal d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

067-CÉ
22/23- 790

067-CÉ
22/23- 791

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Croteau que le budget 2022-2023 de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

G) Déploiement des mesures dédiées

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023 ;

067-CÉ
22/23- 792

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été fait par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas parties du budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Geneviève Vachon (enseignante)

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. **SUIVI BUDGÉTAIRE, MESURES**

CONSIDÉRANT le budget présenté par le directeur de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Ayotte, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER le suivi budgétaire, mesures de l'école.

067-CÉ
22/23- 793

10. **ORGANISATION SCOLAIRE 22-23**

Monsieur Luc nous présente une possibilité de l'organisation de l'an prochain. La même que l'an passé.

10 groupes à Trois-Rivières dont 2 groupes de maternelle, 3 groupes multi en 1^{re}-2^e, 2 groupes multi en 3^e-4^e, 1 groupe multi en 4^e-5^e et 2 groupes multi en 5^e-6^e année

7 groupes au Cap dont 1 groupe maternelle, 2 groupes multi en 1^{re}-2^e et un groupe de chaque niveau en 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année.

11. **GRILLE-MATIÈRES 23-24**

Même chose que l'an passé.

067-CÉ
22/23- 794

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Martin Marineau, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la grille-matières 23-24 telle que proposée.

12. **SERVICE DE GARDE- RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX 23-24**

Madame Kim Brunelle, explique qu'il n'y aucun changement dans les règlements mis à part un ajout au point 25 sur la politique alimentaire :

- Selon notre politique alimentaire nous intégrons les aliments allergènes sous surveillance.

067-CÉ
22/23- 795

CONSIDÉRANT l'article 256 de la loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation du service de garde;

EN CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Hamel, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER LE document des règlements généraux du service de garde pour la rentrée scolaire 2023-2024.

13. **CALENDRIER SCOLAIRE 23-24**

Monsieur Luc Francoeur présente le calendrier scolaire 23-24 avec les pédagogues alternatives prévues.

Petite nouveauté pour l'an prochain, la pédagogie alternative du mois d'avril a été placée stratégiquement un lundi, ce qui pourrait favoriser un long congé également puisqu'il y a une pédagogie aussi le vendredi précédent.

14. **RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

- Discussion du calendrier des rencontres, préparé par le comité calendrier.
- Il y a eu aussi discussion sur la possibilité de l'ajout d'une 2^e semaine de relâche, ce qui ne semblait pas être une nécessité pour l'instant, mais madame Houle restait tout de même ouverte à des propositions.
- Existence du RCPAQ (Regroupement des comités de parents autonomes du Québec) qui offre des formations et des conférences.

15. **AFFAIRES NOUVELLES**

a) Retour sur la politique alimentaire vs consentement des parents vs collations école

Une entente a été faite pour prévenir les parents lors d'une distribution de collations et ce, à partir d'une lettre qui sera envoyée en début d'année avec les autres demandes d'autorisations. Cette lettre servira à autoriser tous les membres du personnel à distribuer une collation aux enfants lors d'activités scolaires ou au besoin en cas d'oubli dans la boîte à goûter.

b) Sortie éducative 1^{re}-2^e Natacha « Maison des grands-parents 20 décembre »

067-CÉ
22/23- 796

CONSIDÉRANT l'ajout d'activité éducative de dernière minute proposée par l'enseignante après le CE du mois de novembre;

CONSIDÉRANT le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction;

EN CONSÉQUENCE il est résolu à l'unanimité par demande électronique :

D'APPROUVER la sortie éducative tel que proposé.

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, madame Geneviève Vachon propose la levée de l'assemblée.

Prochaine rencontre : **28 mars 2023 à 18 h 30 à l'édifice St-Sacrement.**



Émilie Lefrançois, présidente



Luc Francoeur, Directeur

